Jordanie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Jordanie compte 39 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt et une de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Jordanie a signé l'IM en 2019, a déposé son instrument de ratification le 29 septembre 2020, et a notifié ses conventions fiscales non conformes. L'IM est entré en vigueur pour la Jordanie le 1er janvier 2021. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Jordanie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP[85].

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Jordanie

Synthèse de la réponse de la juridiction – Jordanie

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Algérie*	Non	Non	
2	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
3	Azerbaïdjan	Non	Non	
4	Bahreïn	Oui, IM		COP
5	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
6	Bulgarie	Oui, IM		COP
7	Canada	Oui, IM		COP
8	Chypre*	Oui, autres		COP
9	Corée	Oui, IM		COP
10	Croatie	Oui, IM		COP
11	Égypte	Oui, IM		COP
12	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
13	France	Oui, IM		COP
14	Inde	Oui, IM		COP
15	Indonésie	Non	Non	
16	Iran*	Non	Non	
17	Italie	Non	Oui, IM	COP
18	Koweït	Non	Non	
19	Liban*	Non	Non	
20	Malaisie	Oui, IM		COP
21	Malte	Oui, IM		COP
22	Maroc	Non	Oui, IM	COP

[85] Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Jordanie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

23	Ouzbékistan	Non	Non	
24	Pakistan	Oui, IM		COP
25	Palestine*	Non	Non	
26	Pays-Bas	Oui, IM		COP
27	Pologne	Oui, IM		COP
28	Qatar	Oui, IM		COP
29	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
30	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
31	Singapour	Oui, autres		COP
32	Soudan*	Non	Non	
33	Syrie*	Non	Non	
34	Tadjikistan*	Non	Non	
35	Tchéquie	Non	Non	
36	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
37	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
38	Ukraine	Oui, IM		COP
39	Yémen*	Non	Non	

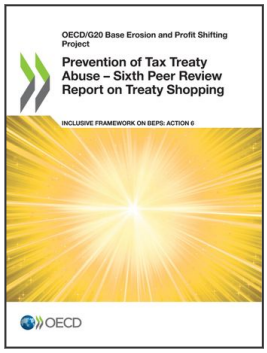

Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Jordanie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/0f144b78-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE